tri







compostage

réduction

Je réduis je trie

Valorisation





recyclage



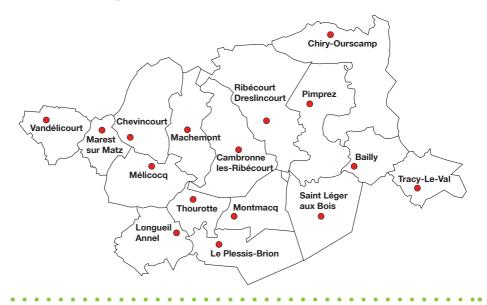
réemploi



édition | Guide pour réduire 2021 et trier mes déchets

Les Deux Vallées : la vallée de l'Oise et la vallée du Matz

La CC2V est composée de 16 communes :



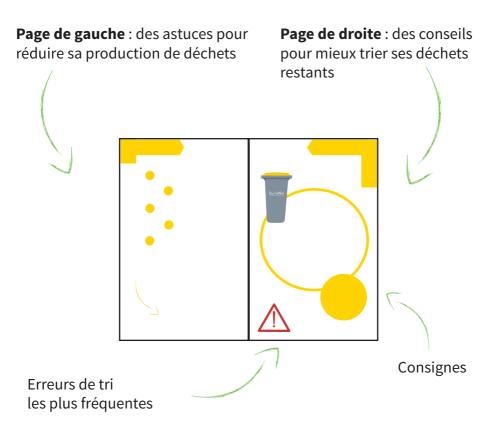
Le service de prévention et de gestion des déchets ménagers de la CC2V propose :

- un accès à deux déchetteries,
- une collecte en porte à porte des emballages et papiers, du verre, des végétaux et des ordures ménagères résiduelles,
- une collecte des encombrants sur rendez-vous,
- un accompagnement technique sur le tri et la réduction des déchets,
- des interventions en milieux scolaires,
- des animations et des ateliers « réduction des déchets »,
- des opérations de ventes à prix réduits de dispositifs visant à réduire les déchets (composteurs...).

Pourquoi ce guide?

- Vous proposer des astuces afin de réduire vos déchets,
- Vous aider à mieux trier,
- Vous informer des bonnes pratiques de gestion des déchets,
- Et vous informer sur les consignes d'utilisation du service de prévention et de gestion des déchets ménagers de la CC2V.

Comment lire ce guide?



EMBALLAGES

JE RÉDUIS, quelles solutions?

Acheter en vrac, éviter l'achat de produits suremballés

Utiliser des sacs en tissu, contenants en verre et cabas

Faire ses propres produits ménagers et cosmétiques

Fayoriser les emballages recyclés et les formats familiaux

Privilégier l'eau du robinet et l'utilisation de gourdes

Réduire les publicités et les journaux d'annonces grâce au **STOP PUB!**



ET PAPIERS

JE TRIE, quelles consignes?





LES EMBALLAGES UNIQUEMENT

Ce n'est pas parce que l'objet est en plastique, carton ou ferraille (matière recyclable) qu'il va dans ce bac.



Reutiliser les contenants en verre pour vos achats en vrac, la congélation et la conservation de produits

Detourner (upcycling) les contenants en décoration

Acheter des produits consignés

LE SAVIEZ-VOUS?

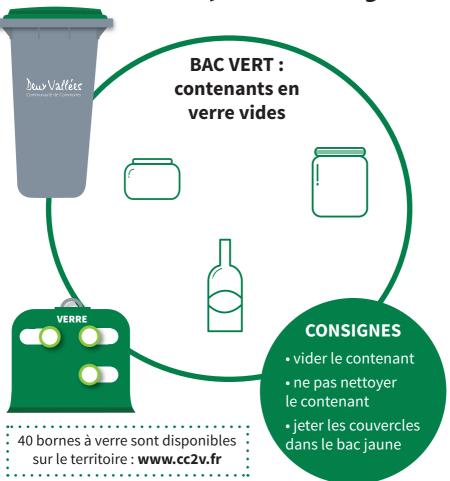
Jusqu'aux années 60, la consigne (somme d'argent supplémentaire payée à l'achat d'un produit et restituée à l'acheteur lorsqu'il rapporte l'emballage vide) était appliquée en France sur les bouteilles et emballages en verre pour permettre leur réutilisation (récupération, lavage et re-remplissage du récipient). Cette pratique a progressivement disparu au profit des emballages jetables, notamment en plastique.

La consigne du verre : bénéfique pour l'environnement

La consigne du verre permet de consommer 75% d'énergies en moins par rapport au recyclage, mais aussi de faire des économies.

Le Réseau consigne se mobilise pour développer la consigne partout en France.





En partenariat avec :



NE PAS JETER DANS CE BAC

- Vaisselle cassée (bac gris)
 - Ampoules (déchetterie ou point de collecte)
 - Vitres (déchetterie)



Privilégier le paillage et le broyage

Construire des abris pour la faune à l'aide de tiges de branches et de feuilles

Favoriser les plantations à pousse lente : charmilles, aubépines, érables, fruitiers...

Composter les végétaux et les feuilles qui pourront servir d'engrais

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Le compostage partagé »

Le service environnement de la CC2V peut vous aider pour tous projets de compostage de quartier ou en pied d'immeuble.

Des **guides composteurs bénévoles** formés par la CC2V peuvent vous accompagner dans la mise en place d'un composteur et vous renseigner en cas de problèmes spécifiques liés au compostage.

Renseignements: 03 44 96 31 00 ou à

prevention@cc2v.fr



- la possibilité de présenter des bacs roulants personnels avec prise frontale, ainsi que des fagots ficelés.
- Jusqu'à sa fin de vie, l'ancien conteneur à papier (cuve grise à couvercle bleu) peut uniquement être utilisé pour le stockage de déchets végétaux.

NE PAS JETER DANS CE BAC

Tronc

Souche

- Terre
- Gravats
- Branches
- (plus de 1m de long)

déchetterie

ORDURES MÉNAGÈ

JE RÉDUIS, quelles solutions?

Composter les déchets alimentaires : restes de repas, épluchures, marc de café...

Utiliser des couches, des protections périodiques et des cotons lavables

Privilégier des achats responsables : produits concentrés rechargeables et réutilisables

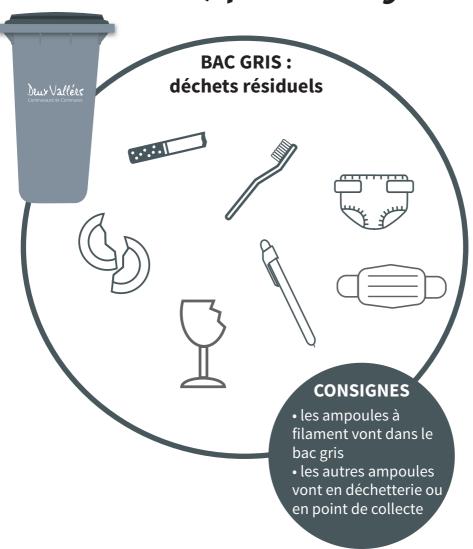
Éviter le gaspillage alimentaire : cuisiner les restes, faire des listes de courses...

LE SAVIEZ-VOUS?

La différence entre les DLC et les DDM

Un produit frais devient impropre à la consommation une fois la **DLC** (Date Limite de Consommation) dépassée.

La **DDM** (Date de Durabilité Minimale) est une date indicative. Après cette date, tout produit sec, stérilisé ou déshydraté (café, lait, jus de fruits, gâteaux secs, boîtes de conserve...) perd des qualités gustatives ou nutritives. Cependant, il reste consommable.



NE PAS JETER DANS CE BAC

- Piles et appareils électriques (déchetterie)
- Déchets dangereux (déchetterie ou filière spécifique)
- Vêtements, linges et chaussures (bornes TLC)
- Médicaments et seringues (pharmacie)
- Déchets incandescents

Règles d'usage*

Toute demande d'attribution, de remplacement ou de maintenance des bacs est à formuler auprès du service Environnement de la CC2V

La poignée du bac doit être orientée côté route

ll est formellement interdit d'utiliser les conteneurs à d'autres fins que la collecte des déchets correspondants

Ne pas garer les voitures en face à face dans des rues étroites ou impasses

Ne pas tasser le contenu des bacs de manière excessive. Le couvercle doit obligatoirement être fermé

Les bacs sont à sortir la veille au soir du jour de collecte et à rentrer le jour même une fois vidés

Les bacs mis à votre disposition sont à maintenir dans un état de propreté satisfaisant

^{*} règles issues du réglement de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés. À disposition sur : **www.cc2v.fr**.

Calendrier de collecte



SAINT-LÉGER-AUX-BOIS / TRACY-LE-VAL **CHEVINCOURT / LE PLESSIS-BRION MACHEMONT / MAREST-SUR-MATZ** MÉLICOCQ / MONTMACQ VANDÉLICOURT **LONGUEIL-ANNEL** THOUROTTE

JEUDI

JEUDI VENDREDI

CAMBRONNE-LÈS-RIBÉCOURT

CHIRY-OURSCAMP

PIMPREZ

RIBÉCOURT-DRESLINCOURT

VENDREDI

LUNDI **DEUXIÈME MERCREDI DO MOIS**

DO MOIS

MERCREDI*

TROISIÈME MERCREDI DO MOIS

mi-mars à la fin novembre *Toutes les semaines de la

Les collectes sont maintenues les jours fériés (plus un passage en janvier)

Fayoriser le don (associations, recycleries, ressourceries...) et la vente (brocante, sites Internet...)

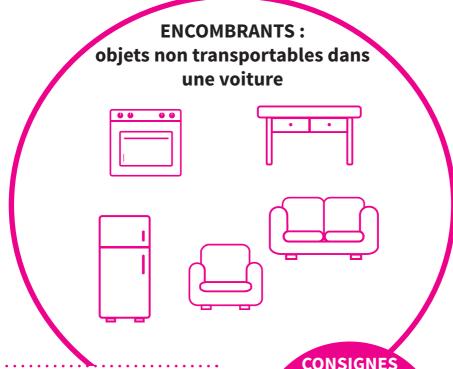
Opter pour la location, la réparation et le réemploi

Customiser vos meubles, détourner vos objets (surcyclage/upcycling)

LE SAVIEZ-VOUS?

«1 pour 1»

À l'achat ou à la livraison d'un électroménager neuf, gros ou petit, votre magasin a l'obligation de reprendre votre ancien appareil.



Collecte sur RDV uniquement:

06 03 17 02 38



En partenariat avec :

Écomobilier

- ne pas dépasser 100kg par objet
- ne pas excéder 2m³ par RDV
- vider le contenu
- déposer la veille au soir du RDV

NE SONT PAS ACCEPTÉS

- Déchets de travaux
- Déchets dangereux
- Déchets végétaux

déchetterie ou dans une filière adaptée





Favoriser les piles rechargeables

Opter pour la location, la réparation et le réemploi

Acheter en reconditionné (appareils électroménager, électroniques et électriques)

Fayoriser les plantations à pousse lente : charmilles, aubépines, érables, fruitiers...

Privilégier le paillage et le broyage

Composter les végétaux et les feuilles qui pourront servir d'engrais

Penser à la vente ou aux dons

Munissez-vous de votre carte d'accès en déchetterie

DÉCHETTERIE:déchets divers









THOUROTTE Rue des amours 03 44 76 62 75

RIBÉCOURT-DRESLINCOURT ZAC de la Grérie 03 44 83 22 54



- trier les déchets en amont
- respecter les consignes de l'agent
- contacter la déchetterie en cas d'apport important

En partenariat avec :





Ecologic





NE SONT PAS ACCEPTÉS

- Déchets amiantés
- Déchets explosifs
- Déchets infectieux

consulter le réglement intérieur sur **www.cc2v.fr**

Acheter de l'occasion

Laver le linge à basse température

Favoriser l'achat de textile de qualité : écolabellisé, recyclé et en matière naturelle (moins d'usure)

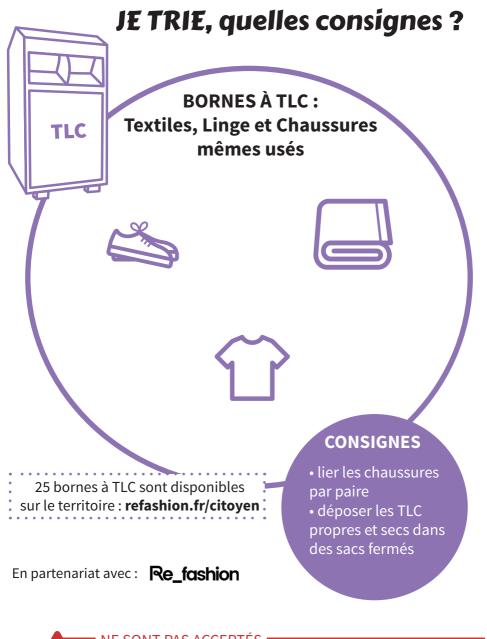
Penser au surcyclage (créer des chiffons et emballages cadeaux avec du tissu...)

Fabriquer vos propres vêtements

LE SAVIEZ-VOUS?

L'industrie de la mode émet 1,2 milliard de tonnes de gaz à effet de serre par an. Son impact est plus important que celui du trafic aérien et maritime réunis.

La quantité d'eau utilisée pour la fabrication d'un t-shirt est équivalente à 70 douches, contre 285 pour un jean.





NE SONT PAS ACCEPTÉS

- TLC humides
- TLC souillés





réduction



compostage



Besoin de renseignements?

Service Environnement CC2V:

03 44 96 31 00











Valorisation





recyclage

réemploi



La CC2V, territoir & DURABLE